

MODULE LCB-FT

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Durée de la formation une journée (7 heures)

Formateur : Yannick PERRIER

FORMATION FOAD

Public visé et pré-requis pour suivre la formation : Professionnels de la gestion de patrimoine ; être identifié comme CIF auprès de l'ANACOFI-CIF ou travailler dans une société possédant le statut CIF.

Moyens pédagogiques et techniques : Fichiers Powerpoint, Word, PDF

Objectifs : Fournir aux adhérents qui se sont placés sous l'autorité réglementaire de l'ANACOFI-CIF, les informations minimales quant aux règles et techniques de la lutte anti-blanchiment.

Moyens techniques :

Le stagiaire reçoit des codes de connexion à la plate-forme par mail.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser un logiciel particulier, il suffit d'être muni d'un ordinateur avec une connexion Internet.

Il doit se connecter au portail suivant : <http://www.anacofi.mesformations.fr/cif.php>

Les modalités d'assistance auprès du stagiaire se font dès que la demande émane de lui soit par mail ou par téléphone. Il existe à sa disposition un service technique pour les problèmes spécifiques de connexion et pour les modalités pédagogiques, le service juridique avec une permanence téléphonique est disponible.

Modalités de suivi :

Un QCM doit être réalisé à l'issue de cette formation sur le portail dédié à cet effet.

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

Il est proposé des exercices d'entraînement pour effectués des bilans intermédiaires qui permettent des contrôles sur l'acquisition et/ou le perfectionnement acquis au cours de la formation.

L'intégralité de la formation de la formation est évaluée par un QCM final en fin de parcours.

Le stagiaire disposera de 45 min pour effectuer son QCM de validation de 30 questions.

La formation est sanctionnée par une attestation de réussite.



Préambule :

En quoi êtes-vous concerné ?

Qu'entend-on par "blanchiment d'argent" ?

Que signifie "financement du terrorisme" ?

Chapitre 1 – L'aspect réglementaire de la LCB/FT

1. Le volet préventif consiste en l'identification et l'évaluation des risques que peuvent représenter les activités du professionnel.
2. Le volet opérationnel consiste à s'organiser en interne notamment par la rédaction de procédures ainsi que la désignation d'un Responsable en matière de LCB-FT.

Chapitre 2 – Fiches pratiques, notions communes à tous les statuts

1. L'entrée en relation
2. Durant la relation d'affaire
3. Au terme de la relation d'affaire
4. La déclaration de soupçon
5. Les contrôles et sanctions

Chapitre 3 – Spécificités réglementaires liées aux statuts

1. SPECIFICITES REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX CIF

Livret de l'adhérent p 270 à 272

2. SPECIFICITES REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX IOBSP

Livret de l'adhérent p 273 à 275

3. SPECIFICITES REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX IAS

Livret de l'adhérent p 276 à 283

4. SPECIFICITES REGLEMENTAIRES APPLICABLES AUX INTERMEDIAIRES IMMOBILIERS

Livret de l'adhérent p 284 à 286